

A I SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2021

Marié(e)s M Célibataire C
Divorcé(e)/séparé(e) D Veuf(ve) V
Pacsé(e)s O

Date des changements en 2021

- Mariage x | | | | 2 | 0 | 2 | 1 | Pacs x | | | | 2 | 0 | 2 | 1 |

N° fiscal de votre conjoint

Vous optez pour la déclaration séparée de vos revenus 2021 B

- Divorce/séparation/rupture de Pacs Y | | | | 2 | 0 | 2 | 1 |

- Décès: déclarant 1 Z | | | | 2 | 0 | 2 | 1 |
déclarant 2 Z | | | | 2 | 0 | 2 | 1 |

Situations pouvant donner droit à une demi-part supplémentaire

1. Célibataire, divorcé(e), séparé(e), veuf(ve)

Vous viviez seul au 1^{er} janvier 2021 (ou au 31 décembre 2021 en cas de divorce/séparation/rupture de Pacs en 2021)

et vous avez un enfant:

- majeur non rattaché à votre foyer (ou mineur imposé en son nom propre)
- ou décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre.

Vous avez élevé cet enfant pendant au moins cinq années au cours desquelles vous viviez seul L

2. Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour invalidité d'au moins 40 % ou de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité inclusion (CMI) mention "invalidité"

Votre conjoint remplit ces conditions, ou votre conjoint, décédé en 2021, remplissait ces conditions P F

3. Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre

- Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf:

- vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1948) et vous remplissez ces conditions;
- ou vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1948) et votre conjoint décédé bénéficiait de la demi-part supplémentaire ou percevait la retraite du combattant;
- ou votre conjoint décédé en 2021 bénéficiait de la demi-part supplémentaire W

- Vous êtes mariés ou liés par un Pacs: l'un des deux déclarants, âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1948), remplit ces conditions S

- Vous avez une pension de veuve de guerre G

B I PARENT ISOLÉ

Vous êtes célibataire, divorcé, séparé et, au 1^{er} janvier 2021 (ou au 31 décembre 2021 en cas de divorce/séparation/rupture de Pacs en 2021), vous viviez seul avec vos enfants ou des personnes invalides recueillies sous votre toit, cochez T

C I PERSONNES À CHARGE EN 2021

Enfants à charge

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans (nés du 1.1.2003 au 31.12.2021) ou handicapés quel que soit l'âge F

Année de naissance.....

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité G

Année de naissance.....

Renseignements sur vos enfants

Nom, prénom

Date de naissance.....

Lieu de naissance.....

Nom, prénom

Date de naissance.....

Lieu de naissance.....

Enfants à charge en résidence alternée

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans (nés du 1.1.2003 au 31.12.2021) ou handicapés quel que soit l'âge H

Année de naissance.....

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité I

Année de naissance.....

Nom et adresse de l'autre parent

Renseignements sur vos enfants

Nom, prénom

Date de naissance.....

Lieu de naissance.....

Nom, prénom

Date de naissance.....

Lieu de naissance.....

Autres personnes invalides vivant sous votre toit

Nombre de titulaires de la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité R

Année de naissance.....

Nom, prénom, date et lieu de naissance

D I RATTACHEMENT EN 2021 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS nés du 1.1.2000 au 31.12.2002 ou, s'ils sont étudiants, nés du 1.1.1996 au 31.12.2002

Nombre d'enfants célibataires (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant J

Nombre d'enfants mariés/pacsés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants) N

Monsieur Madame

Nom, prénom

Date de naissance.....

Lieu de naissance.....

Monsieur Madame

Nom, prénom

Date de naissance.....

Lieu de naissance.....

INFORMATIONS

COORDONNÉES BANCAIRES

Joignez obligatoirement un relevé d'identité bancaire.

Vos coordonnées bancaires seront utilisées pour le paiement de votre impôt sur le revenu dans le cadre du prélèvement à la source.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la DGFIP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la DGFIP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



1 I TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS, RENTES

| TRAITEMENTS, SALAIRES | DÉCLARANT 1 | DÉCLARANT 2 | 1 ^{RE} PERS. À CHARGE | 2 ^E PERS. À CHARGE |
|--|------------------------|-----------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|
| Traitements et salaires | 1AJ | 1BJ | 1CJ | 1DJ |
| Revenus des salariés des particuliers employeurs | 1AA | 1BA | 1CA | 1DA |
| Abattement forfaitaire <i>Assistants maternels/familiaux. Journalistes</i> | 1GA | 1HA | 1IA | 1JA |
| Heures supplémentaires exonérées | 1GH | 1HH | 1IH | 1JH |
| Revenus des associés et gérants <i>article 62 du CGI</i> | 1GB | 1HB | 1IB | 1JB |
| Droits d'auteur, fonctionnaires chercheurs | 1GF | 1HF | 1IF | 1JF |
| Autres revenus imposables <i>Chômage, préretraite</i> | 1AP | 1BP | 1CP | 1DP |
| Salaire perçus par les non-résidents et salaires de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français | 1AF | 1BF | 1CF | 1DF |
| Autres salaires imposables de source étrangère | 1AG | 1BG | 1CG | 1DG |
| Frais réels <i>Joignez la liste détaillée sur papier libre</i> | 1AK | 1BK | 1CK | 1DK |
| PENSIONS, RETRAITES, RENTES | DÉCLARANT 1 | DÉCLARANT 2 | 1^{RE} PERS. À CHARGE | 2^E PERS. À CHARGE |
| Pensions, retraites et rentes | 1AS | 1BS | 1CS | 1DS |
| Pensions de retraite en capital taxables à 7,5 % | 1AT | 1BT | 1CT | 1DT |
| Pensions en capital des plans d'épargne retraite | 1AI | 1BI | 1CI | 1DI |
| Pensions d'invalidité | 1AZ | 1BZ | 1CZ | 1DZ |
| Pensions alimentaires perçues | 1AO | 1BO | 1CO | 1DO |
| Pensions perçues par les non-résidents et pensions de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français | 1AL | 1BL | 1CL | 1DL |
| Autres pensions imposables de source étrangère | 1AM | 1BM | 1CM | 1DM |
| RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX | | | | |
| <i>Montant perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance</i> | | | | |
| | <i>moins de 50 ans</i> | <i>de 50 à 59 ans</i> | <i>de 60 à 69 ans</i> | <i>à partir de 70 ans</i> |
| Rentes perçues | 1AW | 1BW | 1CW | 1DW |
| Rentes perçues par les non-résidents et rentes de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français | 1AR | 1BR | 1CR | 1DR |

2 I REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS

| | |
|---|-----|
| Produits des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie de 8 ans et plus | |
| - produits des versements effectués avant le 27.9.2017 | |
| • produits soumis au prélèvement libératoire | 2DH |
| • autres produits | 2CH |
| - produits des versements effectués à compter du 27.9.2017 | |
| • produits imposables à 7,5 % <i>produits correspondant aux primes n'excédant pas 150 000 €</i> | 2VV |
| • produits imposables à 12,8 % <i>produits correspondant aux primes excédant 150 000 €</i> | 2WW |
| Produits des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie de moins de 8 ans | |
| - produits des versements effectués avant le 27.9.2017 | |
| • produits soumis au prélèvement libératoire | 2XX |
| • autres produits | 2YY |
| - produits des versements effectués à compter du 27.9.2017 | 2ZZ |
| Revenus des actions et parts <i>Abattement de 40 % si option barème</i> | 2DC |
| Dividendes imposables des titres non cotés détenus dans le PEA ou le PEA-PME | 2FU |
| Autres revenus distribués et assimilés | 2TS |
| Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe | 2TR |
| Intérêts des prêts participatifs et des minibons | 2TT |
| Intérêts imposables des obligations remboursables en actions détenues dans le PEA-PME | 2TQ |
| Produits des plans d'épargne retraite - sortie en capital | 2TZ |
| Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible | 2CG |
| Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible si option barème | 2BH |
| Autres revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible | 2DF |
| Revenus déjà soumis au seul prélèvement de solidarité de 7,5 % | 2DG |
| Revenus soumis au seul prélèvement de solidarité à soumettre à la CSG et à la CRDS | 2DI |
| Frais et charges <i>déductibles si option barème</i> | 2CA |
| Crédits d'impôt sur valeurs étrangères | 2AB |
| Prélèvement forfaitaire non libératoire déjà versé | 2CK |
| Autres revenus soumis à un prélèvement ou une retenue libératoire | 2EE |

Vous optez pour l'imposition au barème de vos revenus de capitaux mobiliers et gains de cession de valeurs mobilières 20P COCHEZ



ATTESTATION D'HÉBERGEMENT

Les soussignés

Domiciliés à

Attestent avoir hébergé

À leur domicile depuis le

jusqu'à ce jour

ou jusqu'au

Fait à

Signature

le

JOIGNEZ OBLIGATOIREMENT LA COPIE DU DERNIER AVIS DE TAXE D'HABITATION, DE TAXE FONCIÈRE OU DU CONTRAT DE BAIL DE LA PERSONNE QUI VOUS HÉBERGE.

L'article 441-7 du code pénal sanctionne d'une peine d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende toute personne ayant établi une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts.



SI VOUS DÉPOSEZ UNE DÉCLARATION DE REVENUS **POUR LA PREMIÈRE FOIS** COMPLÉTEZ CE FORMULAIRE ET **FOURNISSEZ LES DOCUMENTS INDIQUÉS**

SI VOUS ÊTES LOCATAIRE OU COLOCATAIRE

> Copie du contrat de bail de votre logement au 31 décembre 2021

SI VOUS ÊTES HÉBERGÉ À TITRE GRATUIT

- > Copie du dernier avis de taxe d'habitation, de taxe foncière ou du contrat de bail de la personne qui vous hébergeait au 31 décembre 2021
- > Attestation d'hébergement (voir au verso) signée par la personne qui vous hébergeait au 31 décembre 2021

SI VOUS RÉSIDEZ DANS UN HÔTEL

> Attestation d'occupation d'une chambre d'hôtel délivrée par le gérant de l'hôtel où vous résidiez au 31 décembre 2021

SI VOUS ÊTES HÉBERGÉ DANS UN FOYER

> Attestation délivrée par le foyer qui vous hébergeait au 31 décembre 2021

SI VOUS ÊTES DOMICILIÉ AUPRÈS D'UN CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE OU D'UN ORGANISME AGRÉÉ À CET EFFET

> Attestation d'élection de domicile en cours de validité au 31 décembre 2021

SI VOUS ÉTIEZ RATTACHÉ JUSQU'À MAINTENANT AU FOYER FISCAL DE VOS PARENTS

Nom et prénoms des parents

Adresse des parents

**CES ÉLÉMENTS SONT INDISPENSABLES AU TRAITEMENT DE VOTRE DÉCLARATION DE REVENUS.
SANS RÉPONSE DE VOTRE PART, VOTRE DÉCLARATION NE SERA PAS PRISE EN COMPTE.
VOUS NE RECEVREZ DONC PAS D'AVIS D'IMPOSITION OU DE NON IMPOSITION.**



4 I REVENUS FONCIERS *Revenus des locations non meublées*

Micro foncier

Recettes brutes sans abattement n'excédant pas 15000 € 4BE
- dont recettes de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français 4BK

Nom du locataire et adresse

Régime réel *Report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044*

Revenus fonciers imposables 4BA
- dont revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français 4BL
Déficit imputable sur les revenus fonciers 4BB
Déficit imputable sur le revenu global 4BC
Déficits antérieurs non encore imputés 4BD

Vous ne percevez plus de revenus fonciers en 2022 4BN Vous souscrivez une déclaration n° 2044 spéciale 4BZ

6 I CHARGES DÉDUCTIBLES

CSG déductible, calculée sur les revenus du patrimoine 6DE

Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs 6EL 1^{ER} ENFANT 6EM 2^{ES} ENFANT

Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants,...) 6GU

Nom et adresse des bénéficiaires

Épargne retraite

| | DÉCLARANT 1 | DÉCLARANT 2 | PERS. À CHARGE |
|--|----------------------|----------------------|-------------------------------------|
| Cotisations sur les nouveaux plans d'épargne retraite (PER) déductibles du revenu global 6NS | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Cotisations PERP, PRÉFON, COREM, CGOS et assimilées 6RS | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Plafond de déduction 6PS | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint 6QR | | | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2021 6QW | | | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Cotisations sur les nouveaux PER déduites des BIC, BNC, BA, rémun. art. 62 du CGI 6OS | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Autres cotisations déduites des BIC, BNC, BA, rémun. art. 62 ou salaires 6QS | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

7 I RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Dons versés à des organismes établis en France

Dons versés à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 1000€) 7UD
Dons versés du 2.6 au 31.12.2021 à des associations culturelles (maximum 554€) 7UJ
Dons versés à d'autres organismes d'intérêt général, aux associations d'utilité publique, aux candidats aux élections 7UF

Services à la personne, emploi à domicile

Dépenses d'emploi à domicile 7DB
Aides perçues pour l'emploi à domicile (APA, PCH, CESU préfinancé...) 7DR
Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA, âgés de plus de 65 ans, pour lesquels vous avez engagé des dépenses 7DL
Vous avez employé directement pour la première fois en 2021 un salarié à domicile 7DQ
Vous (ou votre conjoint ou une personne à charge) avez la carte d'invalidité ou la carte mobilité inclusion, mention "invalidité" 7DG

Autres réductions/crédits d'impôt? Reportez-vous au formulaire n° 2042 RIC1.

8 I PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE ET DIVERS

| Prélèvement à la source déjà payé: | DÉCLARANT 1 | DÉCLARANT 2 | 1 ^{ER} PERS. À CHARGE | 2 ^{ES} PERS. À CHARGE |
|--|----------------------|----------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| - retenue à la source sur les salaires et pensions 8HV | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| - acomptes d'impôt sur le revenu 8HW | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| - acomptes de prélèvements sociaux 8HX | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

Remboursement de trop-prélevé déjà obtenu:

| | | | | |
|----------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| - impôt sur le revenu 8HY | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| - prélèvements sociaux 8HZ | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

Avance de 60 % sur réductions et crédits d'impôt versée en début d'année sur votre compte bancaire 8EA

Non-résidents: retenue à la source prélevée en France *Joignez l'annexe n° 2041E* 8TA

Plus-values en report d'imposition non expiré 8UT

Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif *Conv. internationales, org. internationaux, missions diplomatiques ou consulaires* 8FV

Contrats de capitalisation ou d'assurance-vie souscrits à l'étranger *Joignez la déclaration n° 3916-3916 bis* 8TT

Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger *Joignez la déclaration n° 3916-3916 bis* 8UU

